



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2021/1754

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de :

Permis d'urbanisme - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées - permis d'urbanisation - modification d'un permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Madame Valérie BONHIVERS** demeurant **avenue de la métairie 9 à 4120 NEUPRE**.

Le terrain concerné est situé à **Rue de Plainevaux 331 à 4100 SERAING** et cadastré **6e division section F n° 122 B 74, 122 A 74**

Le projet vise à **"démolir des garages et construire deux maisons unifamiliales"** et présente les caractéristiques suivantes :

D.VIII.13 - Procédure d'enquête publique "facultative"

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - ~~D.IV.40 - R.IV.40-1~~ - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**) :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Fabrizio CASTELLI (04/330.86.64 - f.castelli@seraing.be)**

L'enquête publique est ouverte le 17 mars 2022 et clôturée le 1er avril 2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : f.castelli@seraing.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 1/04 /2022, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,
(délégation du 16/04/2020)
(C.D.L.D. art. L 1132-5)

Fabrizio CASTELLI
Agent technique en chef ff

Pr LE BOURGMESTRE,
(délégation du 27/11/2020)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Julie GELDOF
5^{ème} Échevine